



Doit-on prévenir tous les enfants lors d'un décès d'un parent

Par **dedel**, le **13/01/2008** à **14:29**

Bonjour,
Après le décès de ma mère, suis-je dans l'**obligation** de prévenir mes frères (qui ne viennent jamais la voir) du décès et surtout de la date des obsèques.
Espérant une réponse assez rapide de votre part et vous en remercie par avance,
Sincères salutations

Par **jeetendra**, le **14/01/2008** à **09:25**

bonjours, bonne année à vous et mes condoléances, la loi impose surtout de prévenir l'employeur, la banque, la securite sociale, les assedic, les organismes de prêts, la caisse de retraite, etc. pour la famille même si il y a eu des differents entre freres et soeurs, la courtoisie, l'intérêt de la famille, la morale, vous impose de prevenir vos proches, libres à eux de venir ou pas aux obseques, courage, cordialement